

SAIRP COMPOSITES
Société Anonyme au capital de 1.600.000 €
Siège social : 26 rue des Frères Lumière
45800 SAINT JEAN DE BRAYE

087.081.238 RCS ORLEANS

* * * * *

RAPPORT DU PRESIDENT

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

1. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

a) Composition du Conseil

La société « SAIRP COMPOSITES » est une société familiale.

Le Conseil d'Administration est composé de trois membres :

- Monsieur Jean-Louis MARTIN, Président Directeur Général,
- Monsieur Pascal MARTIN, Directeur Général délégué,
- Monsieur Olivier MARTIN.

Aucun d'eux ne se trouve en contradiction avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur sur le plan des mandats.

Aucun comité spécialisé n'a été mis en place par le Conseil.

b) Fréquence des réunions

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration a tenu deux séances :

- le 12 avril 2005 : arrêté des comptes au 31 décembre 2004 et préparation de l'Assemblée Générale annuelle du 17 juin 2005,
- le 17 octobre 2005 : présentation et arrêté des comptes semestriels au 30 juin 2005.

Les Commissaires aux Comptes ont été convoqués et ont assisté à ces deux réunions.

Les délégués du Comité d'Entreprise ont été régulièrement convoqués et ont assisté aux réunions.

2. Pouvoirs du Directeur Général

Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Président Directeur Général.

3. Procédures de contrôle interne

➤ **Objectifs en matière de procédures de contrôle interne**

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion de l'entreprise s'inscrivent dans le cadre défini par la loi et par les organes sociaux,
- de vérifier que les informations financières communiquées aux organes sociaux reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société,
- de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise.

➤ **Description des procédures de contrôle mis en place**

La politique générale de traitement de l'information consiste à valider les opérations sur plusieurs niveaux :

- les responsables des services ont la charge du suivi des procédures de contrôle interne concernant leur activité
- la direction générale supervise ces procédures et vise la totalité des actes et documents ayant une incidence financière dans l'entreprise.

Compte tenu de la taille de notre société, il n'y a pas de manuel contenant les procédures générales de traitement de l'information.

En revanche il existe effectivement des procédures portant sur les différents cycles de production et sur l'ensemble des cycles financiers.

La facturation, la comptabilité et le suivi de production sont effectués sur des programmes externes de grande diffusion régulièrement mis à jour.

La société poursuit la mise en place de l'ERP. Après la gestion commerciale et la comptabilité, la gestion des stocks de matières premières et des produits finis a été intégrée en 2005.

Le service comptable est chargé :

- de la comptabilisation des opérations de gestion et d'investissements,
- de la paie et des questions sociales,
- de la facturation,
- de participer à la production de l'information comptable et financière.

Les services comptables et la direction sont en liaison avec les commissaires aux comptes quant au contrôle et au respect du suivi des procédures de contrôle interne.

➤ **Contrôle de tiers**

Le cabinet BIDAULT-RICHARD et associés est chargé de présenter les comptes annuels de la société. Il émet les documents comptables et fiscaux semestriels et annuels.

Le commissariat aux comptes est assuré par les cabinets ORCOM et SAFREC.

Le cabinet d'avocats FIDAL est chargé de conseiller la société et de vérifier la bonne application de la législation concernant la préparation et la tenue des conseils et assemblées et pour toutes les opérations pour lesquelles il est consulté.

➤ **Diligences mises en œuvre et évaluation des procédures par le président**

Ce rapport a été élaboré par le Président du Conseil d'administration en liaison avec les responsables des services concernés.

La poursuite de l'implantation de l'ERP devrait s'accompagner de la mise en œuvre de meilleurs outils d'analyse et de surveillance du suivi des procédures de contrôle interne.